



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## Procès-Verbal n° 4

Réunion du :	Mardi 12 septembre 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

## CORRESPONDANCES

### Ligue Méditerranée :

**LMF CRTIS le 30 aout 2023** : Invitation réunion pléniere : noté.

**LMF FAFA le 11 septembre 2023** : Demande FAFA travaux vestiaires stade L. Gaffre de Pierrefeu : noté.

**LMF FAFA le 11 septembre 2023** : Demande dossier FAFA travaux vestiaires stade de Les Arcs s/ Argens : noté.

### Divers :

**MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 29 aout 2023** : Demande retour bon de commande suite Classement stade G. Rossi : noté.

**ST MAX FUTSAL le 6 septembre 2023** : Demande avis sur éclairage gymnase H. Matisse : noté.

**MAIRIE DE SAINT CYR S/ MER le 7 septembre 2023** : Dossier FAFA travaux vestiaires stade L. Sisco : noté.

**MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR le 11 septembre 2023** : Dossier FAFA travaux vestiaires stade L. Gaffre : noté.

**MAIRIE DES ARCS S/ARGENS le 11 septembre 2023** : Retour avis préalable travaux vestiaires stade : noté.

## COURRIERS ENVOYES

### Ligue Méditerranée :

**LMF CRTIS le 5 septembre 2023** : Demande de classement stade L. Lagrange 4 de Toulon.

**LMF CRTIS le 7 septembre 2023** : Demande de avis préalable travaux stade L. Sisco de Saint Cyr.

**LMF CRTIS le 12 septembre 2023** : Demande de avis préalable travaux stade es Arcs sur Argens.

**LMF FAFA le 11 septembre 2023** : Réponse FAFA travaux vestiaires stade L. Gaffre.

### Divers :

**MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 29 aout 2023** : Demande bon de commande suite Classement stade G. Rossi.

**MAIRIE DES ARCS S/ARGENS le 11 septembre 2023** : Réponse avis préalable travaux vestiaires stade.

**MAIRIE DE PIERREFEU le 11 septembre 2023** : Dossier FAFA travaux vestiaires stade L. Gaffre.

**MAIRIE DE GRIMAUD le 12 septembre 2023** : Demande courrier classement éclairage stade des Blaquières.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisé pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**



# District du Var de Football



---

*Prochaine réunion  
Mardi 19 septembre 2023*

**Le Président** : Gérard IVORA  
**Le Secrétaire** : Antoine MANCINO